



Offre d'emploi

CONTREMAÎTRE VOIRIE

POSTE CADRE, PERMANENT À TEMPS COMPLET

La Ville de L'Île-Perrot est à la recherche d'un contremaître voirie. On vous reconnaît par votre leadership, votre esprit d'équipe et votre sens de la planification. La gestion des priorités est votre force et vous êtes une personne engagée ? Cette opportunité est pour vous!

OFFRE D'EMPLOI
CP-2025-011



À PROPOS DE LA VILLE

La Ville de L'Île-Perrot est la porte d'entrée entre l'ouest de l'île de Montréal et le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Traversée par l'autoroute 20, la Ville de L'Île-Perrot jouit d'une situation géographique stratégique. Ville insulaire en bordure du lac des Deux-Montagnes et du lac Saint-Louis, L'Île-Perrot regorge d'espaces verts offrant un milieu de vie incomparable à ses citoyens. Elle est aussi dotée d'axes commerciaux dynamiques offrant une variété de biens et services permettant de desservir la population de la Ville ainsi que celles des autres villes de L'Île-Perrot. La Ville a une population de près de 12 000 habitants, un budget de plus de 22 M\$.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Au sein de l'équipe des Services techniques, sous la responsabilité du Chef de la division des travaux publics, le titulaire du poste planifie, organise, dirige et contrôle les ressources humaines, matérielles et financières relatives à la voirie et à la flotte des véhicules.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Planifier, superviser et coordonner le travail des employés sous sa responsabilité en tenant compte des priorités, échéanciers, budget et convention collective;
- Employer des pratiques de gestion qui favorisent un climat de travail harmonieux de même que la mobilisation du personnel;
- Préparer et coordonner les horaires de travail de son personnel. S'assurer de la gestion du temps des employés : feuille de temps et registre du temps supplémentaire, le tout selon les dispositions de la convention collective;
- Effectuer la coordination des besoins en sous-traitance, contacter les fournisseurs en fonction des travaux ou réparations à effectuer, planifier et organiser les tâches ainsi qu'en assurer les suivis;
- Réaliser des visites sur le terrain afin de répartir ou traiter les requêtes et pour valider l'avancement et la qualité des travaux;

- Assurer le suivi des requêtes et des plaintes pour les activités sous sa responsabilité;
- Répondre aux appels d'urgence selon les politiques établies et s'assurer de la présence du personnel nécessaire selon les circonstances;
- Administrer et contrôler l'inventaire de tout l'équipement de son secteur. Gérer et coordonner l'entretien et la réparation des équipements utilisés pour la réalisation des différentes activités sous sa responsabilité;
- Contribuer au respect des exigences reliées à la Loi 430 (Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds).
- Entretenir une relation positive avec les citoyens, les clients internes et externes, les fournisseurs ainsi que les partenaires;
- S'assurer du respect des règles de santé et de sécurité au travail;
- S'acquitter de ses responsabilités de façon transparente et dans le respect d'un encadrement légal et réglementaire élevé;
- Assumer tout autre mandat qui lui est confié par la Direction.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme de 5^e secondaire;
- Détenir une attestation d'études collégiales (AEC) du programme de contremaître en infrastructures urbaines ou en génie civil (atout);
- Détenir une expérience de travail pertinente dans un poste similaire, incluant la gestion de personnel en milieu syndiqué (3 années;) et de l'expérience reliée à la voirie;
- Disposer d'une expérience de travail dans la gestion opérationnelle d'une flotte de camions (atout);
- Posséder un permis de conduire valide (classe 5);
- Détenir un permis de conduire classe 3 valide (atout);
- Avoir des habiletés informatiques (maîtrise des logiciels de la suite Office)

Compétences recherchées :

- Sens de l'organisation, de la planification et gestion des priorités;
- Rigueur et autonomie;
- Sens des responsabilités et jugement;
- Courage managérial;
- Collaboration et travail d'équipe;
- Diplomatie et courtoisie;
- Service aux citoyens.
- Disponibilité pour assumer les périodes de garde la semaine et la fin de semaine (en rotation avec prime de garde)

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaire établi selon les dispositions de la politique des employés cadres en vigueur;
- Horaire de travail : 40 h par semaine du lundi au vendredi;
- Garde prévue en rotation selon un horaire établie entre les contremaîtres (soirs et fins de semaine);
- Programme d'évaluation de la contribution

- Régime d'assurance collective complet dès l'entrée en fonction
- Régime de retraite à prestation déterminée;
- Banque de congés personnels monnayables.

POSTULEZ MAINTENANT !

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation avant le 18 juin 2025 à 16 h à eguilbault@ile-perrot.qc.ca

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

La Ville de L'Île-Perrot souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles et ethniques sont invités à soumettre leur candidature. Il incombe au postulant de nous aviser en temps opportun, de tout besoin spécifique pour lequel des mesures d'adaptation doivent être prises pour lui permettre une évaluation juste et équitable. Les renseignements reçus à ce sujet seront traités confidentiellement.

L'emploi du masculin est utilisé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte